PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

PROJET DE PPRI
DU BASSIN AMONT DE LA CHERE

Réunion publique d'information

Soudan, le 28 septembre 2022, à 18h00

Patricia CHOLLET - Responsable du service transports et risques
Matthieu RIOU – Responsable du bureau prévention des risques

Sommaire

1. Notions sur le risque d'inondation
2. Le plan de prévention des risques d'inondation
3. Les cartes de zones inondables
4. Orientations réglementaires

1 . Notions sur le risque d’inondation

PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE
Liberté

La notion de risque

Elle résulte de la confrontation entre un **aléa** et des **enjeux.**

Aléa : événement potentiellement dangereux.

Enjeux : ensemble des personnes, biens, activités économiques, du patrimoine... susceptibles d'être exposés à un aléa.

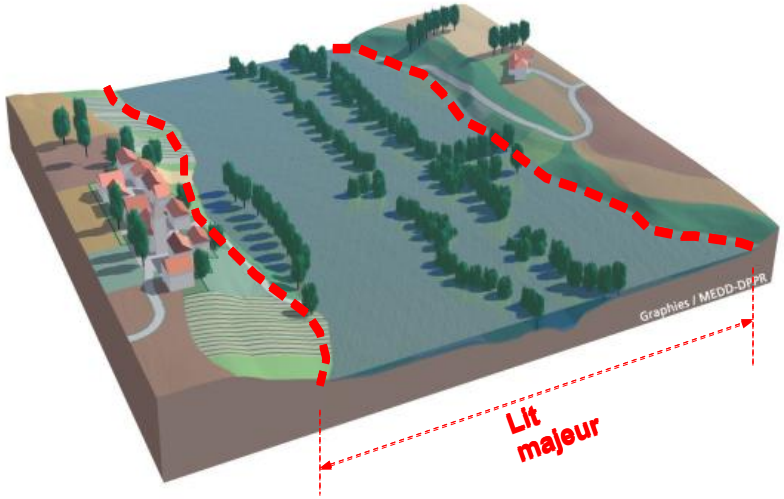

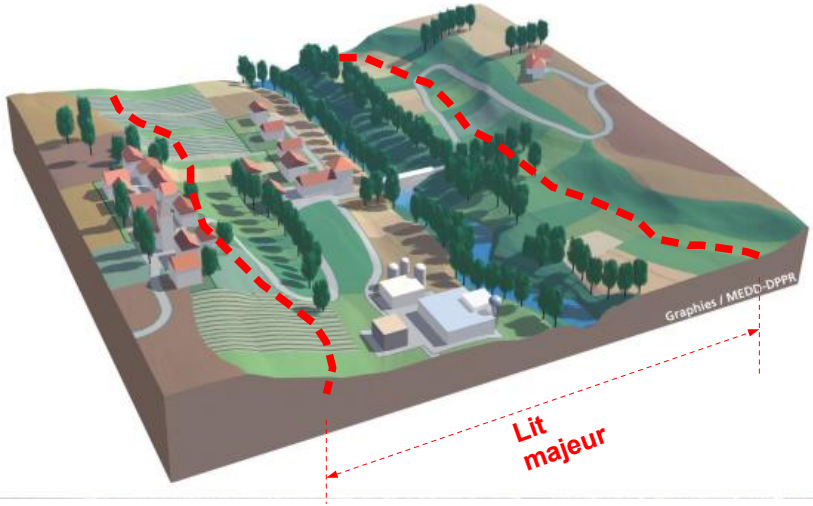

La prévention des risques

La prévention des risques s'articule selon plusieurs leviers :

- Informer la population de manière préventive
- S'organiser pour gérer les périodes de crise
- Gérer les eaux pluviales
- Ralentir les crues en amont
- **Intégrer le risque dans l'urbanisme**
- **Adapter les bâtiments aux inondations**

Réalisation d'un PPR

2. Le plan de prévention des risques d'inondation

PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
Liberté Égalité Fraternité

Pourquoi un PPRI pour la chère ?

De nombreux épisodes d'inondation

12 juin 2018	14,5 m³/s
05 janvier 2001	10 m³/s
28 décembre 1999	9,4 m³/s
25 décembre 2013	9,2 m³/s
28 décembre 2002	7,7 m³/s
14 janvier 2004	7,3 m³/s
02 juin 2008	6,7 m³/s
29 décembre 2009	6,7 m³/s
07 mars 2007	6,5 m³/s
21 décembre 2012	6,4 m³/s

Des arrêtés de catastrophe naturelle « inondations et/ou Coulées de boue »

19 mars 1993
6 févr. 1995
1 oct. 1996
29 déc. 1999
23 juil. 2018

Comment adapter l'existant ?

Illustration : Châteaubriant, rue de la Vannerie en 1936 et aujourd'hui

Source : C. Bouvet

Google street

Pourquoi un PPRI pour la chère ?

Un outil existant de connaissance des inondations l'**atlas des zones inondables existant** depuis novembre 2006 dont la mise à jour est nécessaire

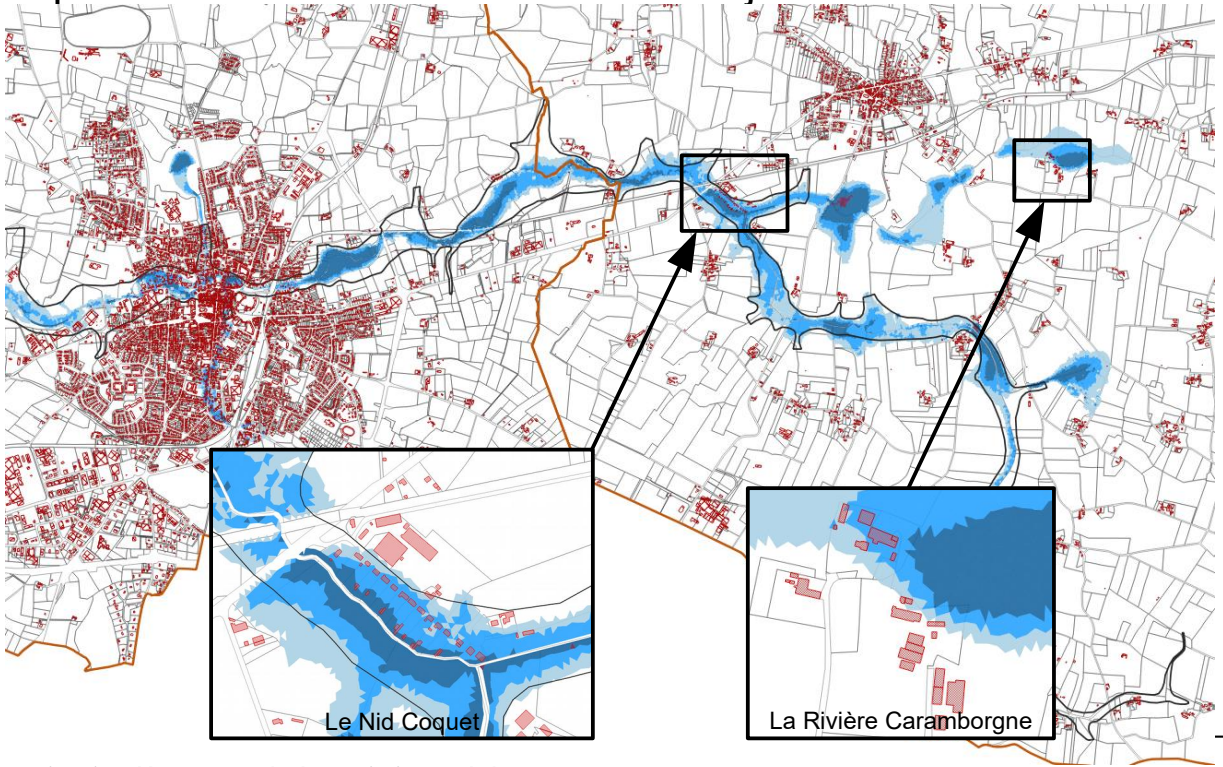

Des enjeux importants sur le territoire de Châteaubriant

Des enjeux localisés sur le territoire de Soudan :

- Le Nid Coquet
- La Rivière Caramborgne

→ 18 logements
→ bâtiments annexes

PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

OBJECTIFS DU PPRI

- régir l'urbanisation **future** (où construire et dans quelles conditions) pour ne pas aggraver l'exposition des personnes et des biens à l'inondation
- préserver les zones d'expansion des crues
- adaptation du bâti **existant** pour réduire les conséquences de l'inondation

Urbanisation future : **où construire et comment ?**

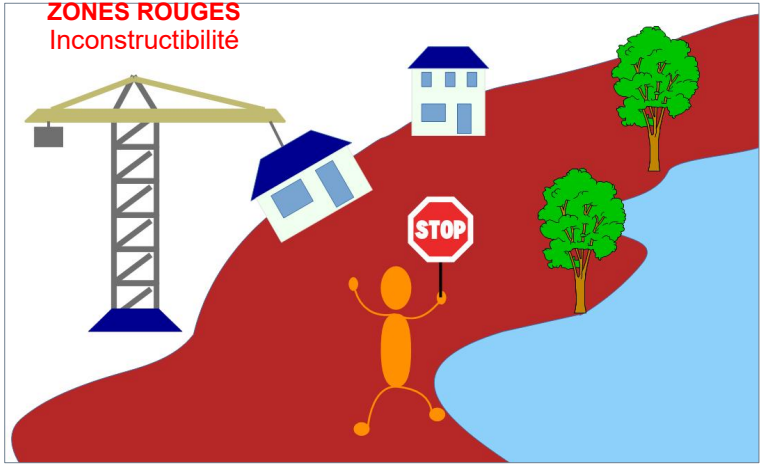

Le rôle du PPRI en

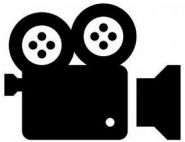

https://www.dailymotion.com/video/x84123x

PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Comment est-il élaboré ?

Le préfet prescrit son élaboration

Il est élaboré en association avec les collectivités, les acteurs du territoires

CONCERTATION

Il est soumis à enquête publique

Le préfet l'approuve in fine par arrêté préfectoral

PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Comment se construit le plan de prévention des risques inondation ?

1 – Choisir un risque à étudier :

le débordement de cours d'eau

2 – Cartographier les zones du territoire

pouvant être inondées pour un événement

de référence et qualifier le niveau de risque sur ces zones

Connaissance

Etape finalisée dont nous vous présentons les résultats

3 - La définition des enjeux :

Logements entreprises, équipements, réseaux

4 – La construction des règlements écrit et

graphiques et la rédaction de la note de présentation

Partie réglementaire

Cartographie des zones inondables du territoire et qualification du niveau de risque pour ces zones

Une crue par débordement de cours d'eau d'occurrence centennale en application des textes nationaux

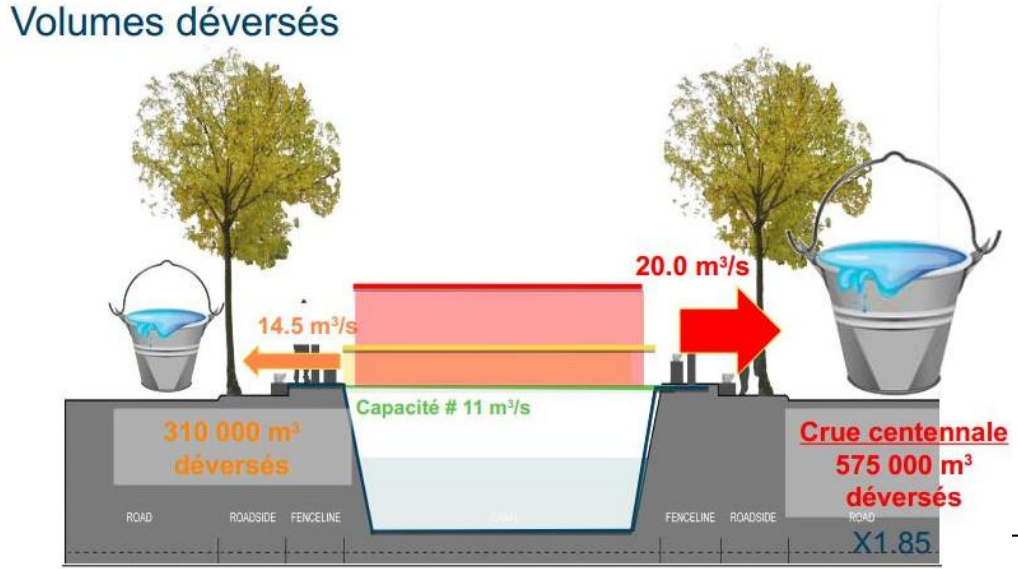

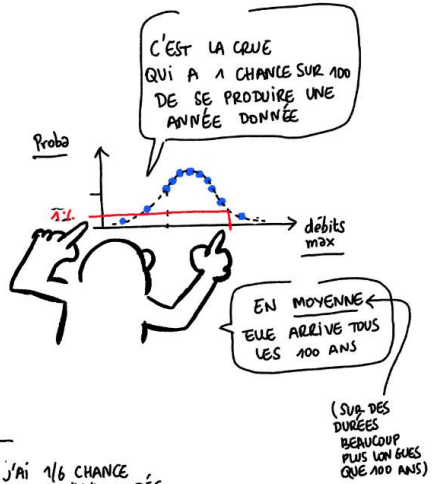

Cartographie des zones inondables du territoire et qualification du niveau de risque pour ces zones

Une étude hydraulique commandée à un bureau d'étude :

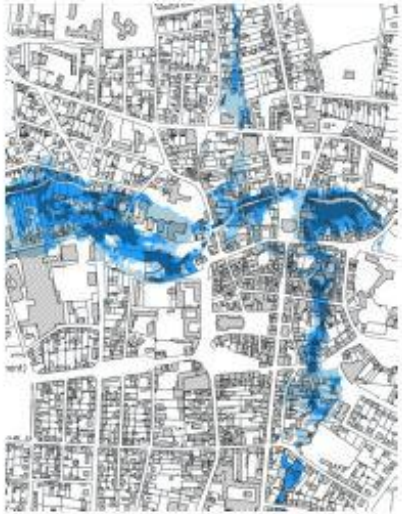

Prise en compte des évènements de 2013 et 2018

- Un MNT 2017 sur la Chère et 2020 sur le Rollard
- Un modèle 2D sur l'ensemble du lit majeur
- Prise en compte des pluies à la station de Chécheux
- Un sol en partie saturé et un débit centennal de 20m3/s à Béré
- Prise en compte des futurs aménagements et de l'effacement de la vanne Focast

Cartographie des zones inondables du territoire et qualification du niveau de risque sur ces zones

Deux facteurs pour qualifier le niveau de risques (= aléa)

- Hauteur d'eau
- Vitesse d'écoulement

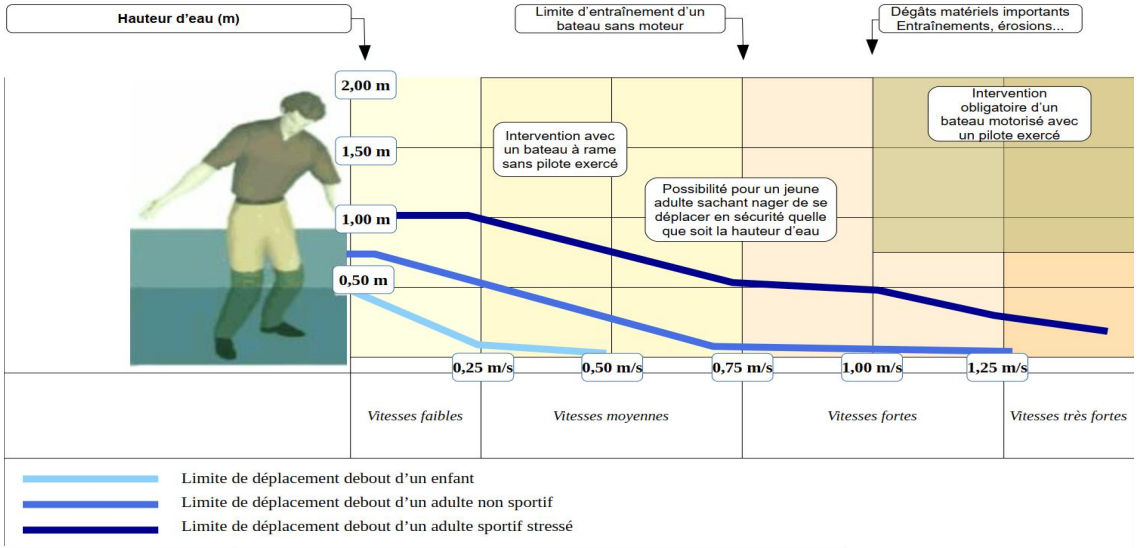

		Vitesse d'écoulement		
		V < 0,2 m/s	0,2 m/s < V < 0,5 m/s	V >= 0,5 m/s
Hauteur d'eau sur le terrain naturel	nulle	néant	néant	néant
	> 0 et < 0,5 m	Faible	Moyen	Fort
	> 0,5 m et < 1 m	Moyen	Moyen	Fort
	> 1 m et < 2 m	Fort	Fort	Très fort
	> 2 m	Très fort	Très fort	Très fort

3. Les cartes de zones inondables

LES CARTES DE ZONES INONDABLES

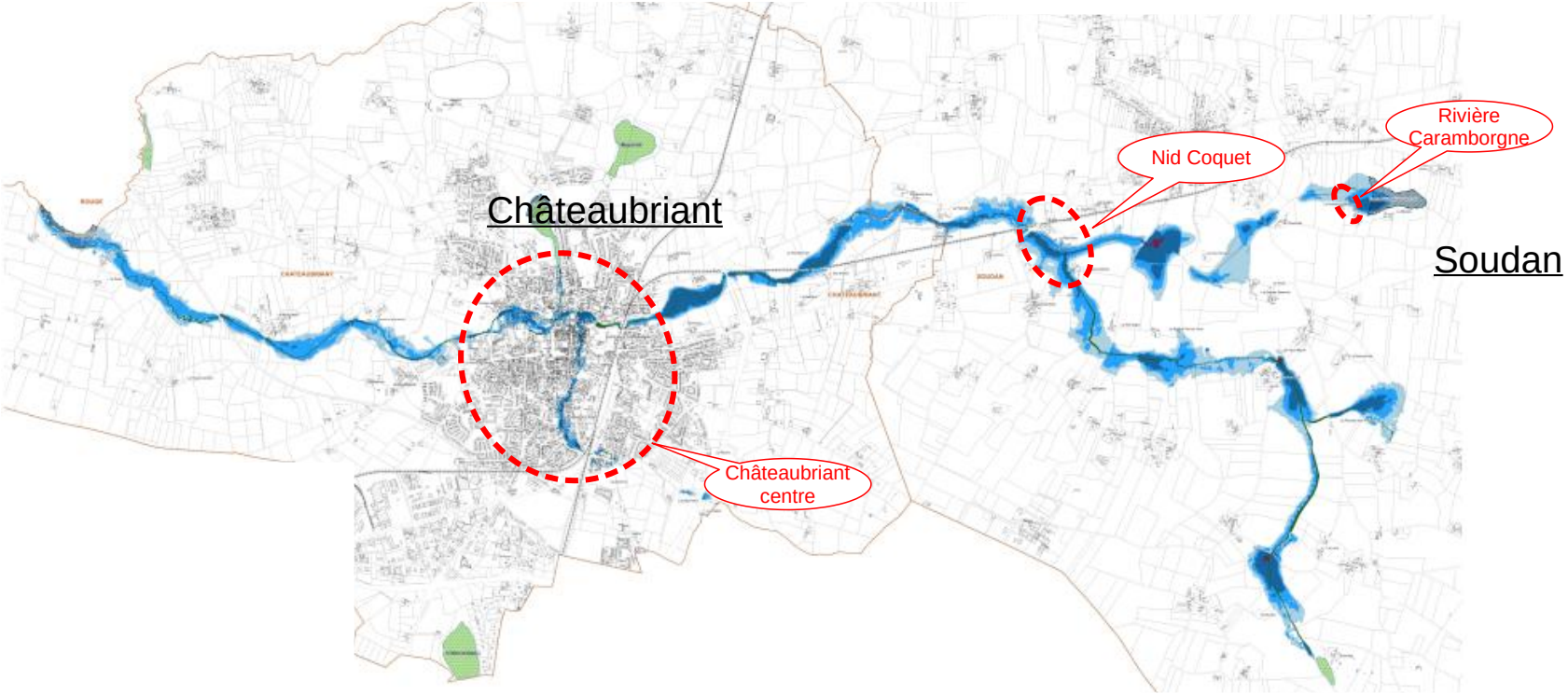

Concerne les deux communes « amont », secteur le plus à risque du bassin versant de la Chère du fait des nombreux enjeux présents dans les zones inondables (cf. notion de risque)

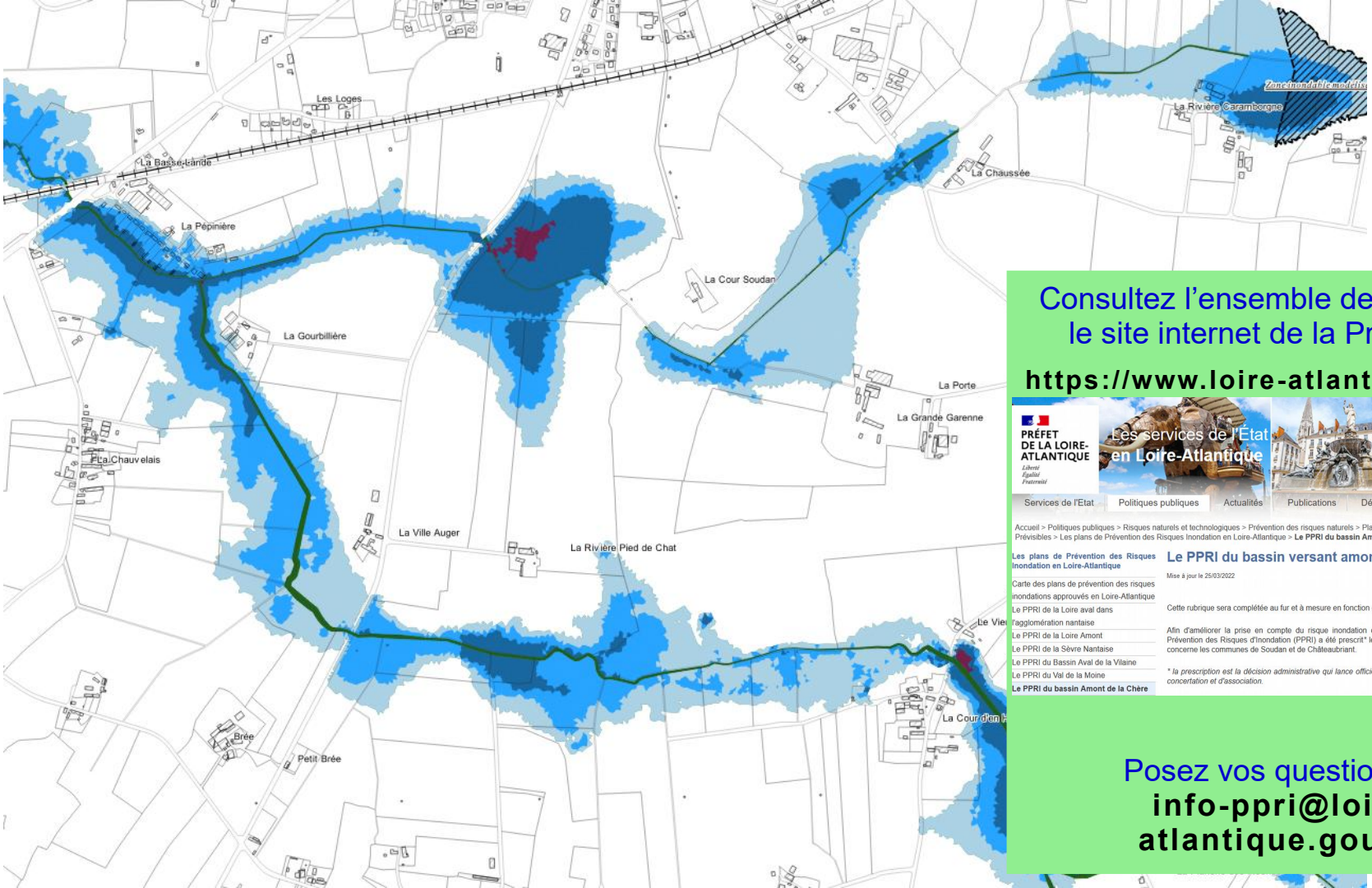

Consultez l'ensemble des cartes sur le site internet de la Préfecture :

https://www.loire-atlantique.gouv.f

Posez vos questions à :

info-ppri@loire-atlantique.gouv.fr

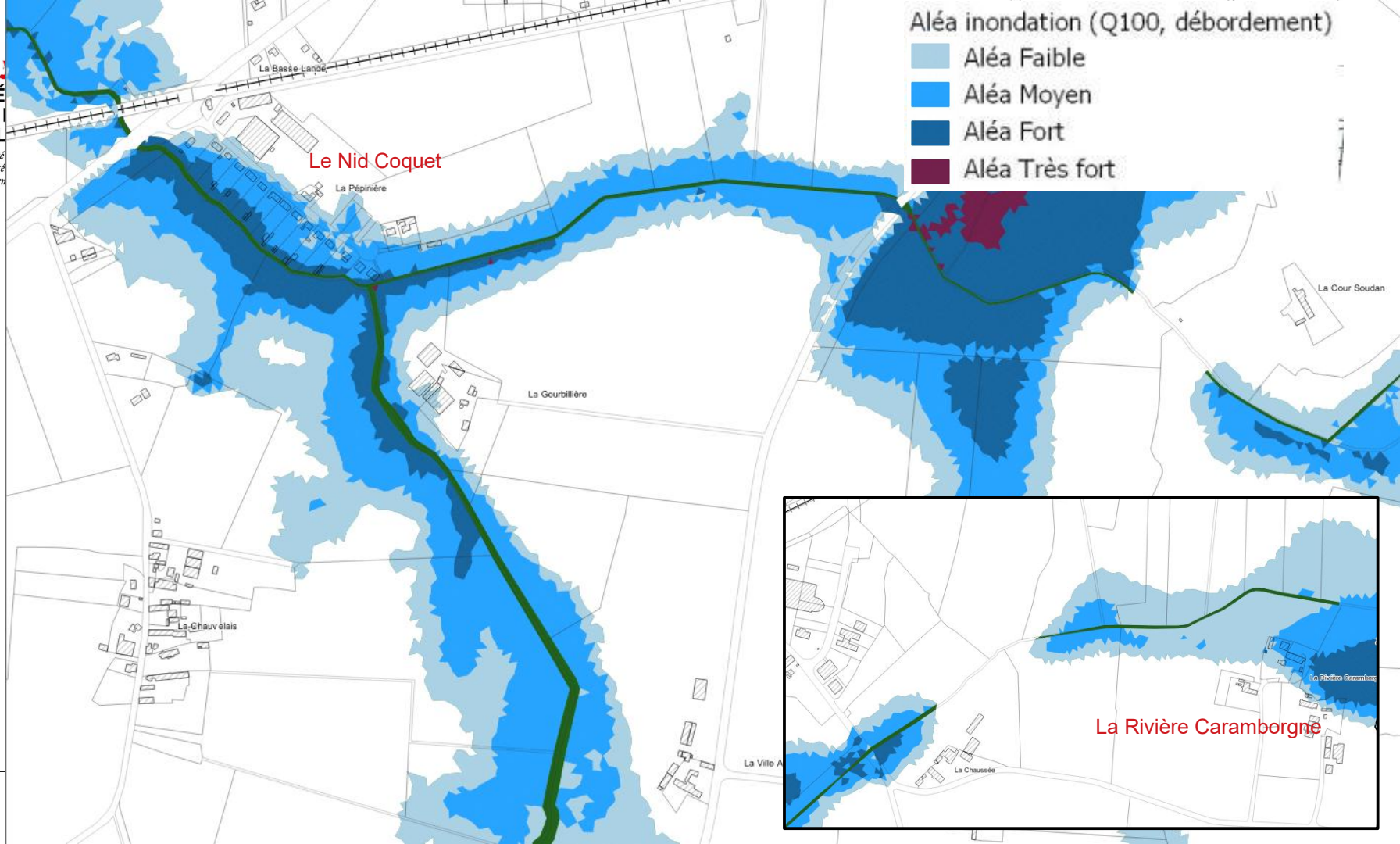
Aléa inondation (Q100, débordement)
Aléa Faible
Aléa Moyen
Aléa Fort
Aléa Très fort
Le Nid Coquet
La Rivière Caramborgne
La Basse Lande
La Pépinière
La Gourbillière
La Cour Soudan
La Chauvelais
La Ville A
La Chaussée

4. Orientations réglementaires

Le PPRI : élaboration du document réglementaire

Hauteurs d'eau

vitesses d'écoulement

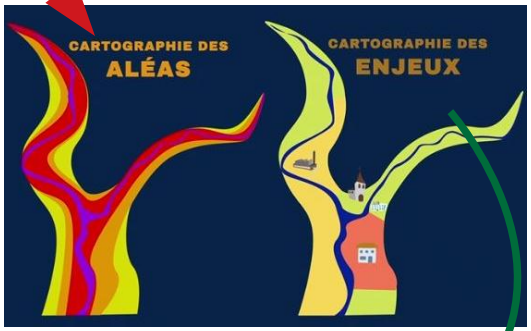

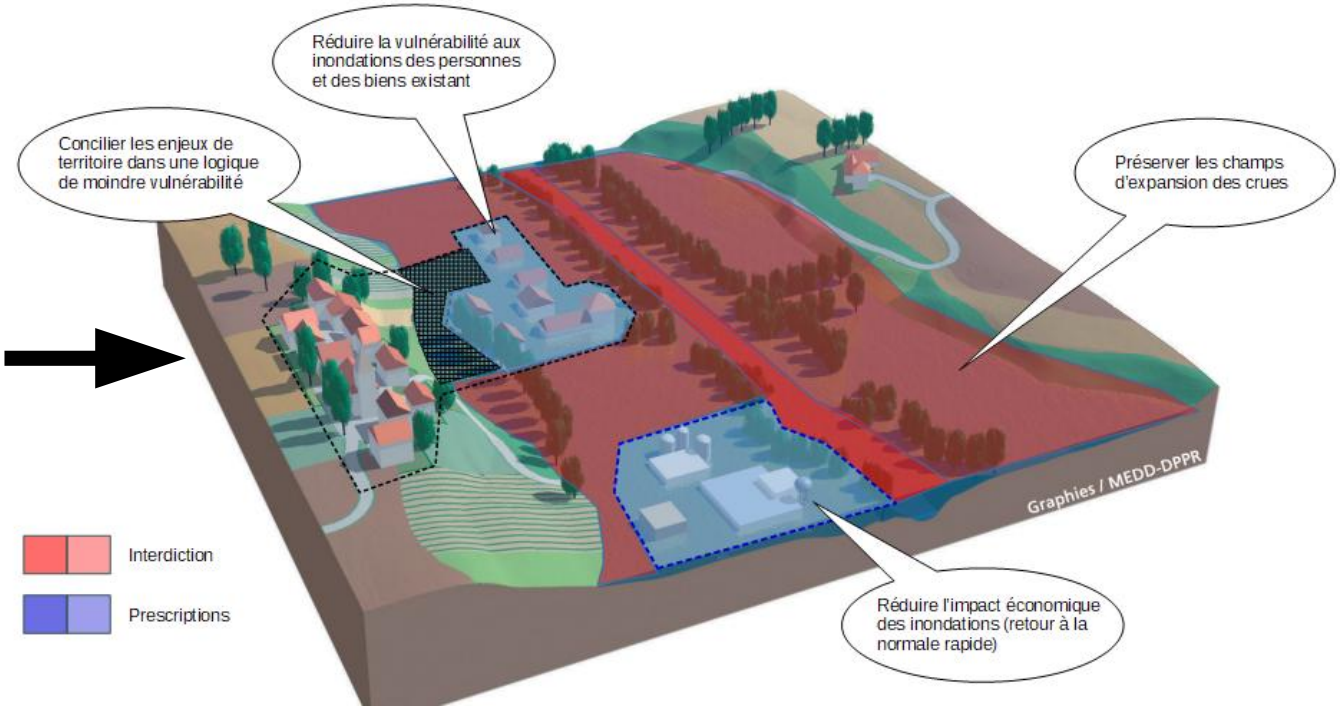

Les habitations

Les entreprises

Le Patrimoine

Les ERP,...

Le PPRI : élaboration du document réglementaire

La construction des PPRI - Doctrine nationale :

- Note de présentation

- Règlement graphique :

Zones naturelles : Champs d'expansion des crues - inconstructibles sauf exceptions et sous conditions (activité agricole, intérêt général,…)

Zones urbaines :

- *Aléas faibles et modérés* : constructibles sous conditions
- *Aléas fort* : restriction forte de la constructibilité mais extensions possibles

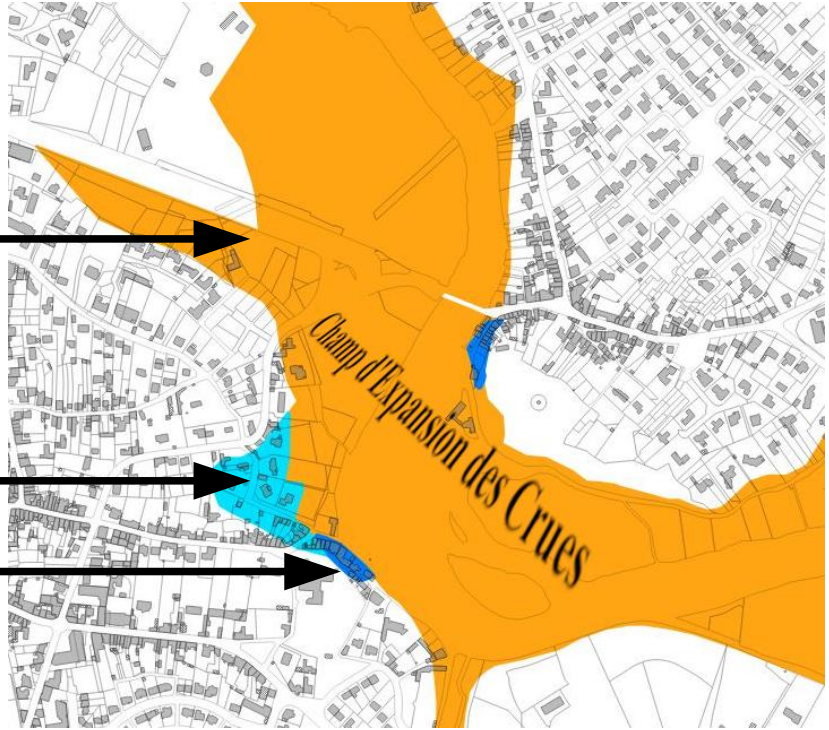

- Règlement écrit pour chaque zone

PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Poursuite de la démarche

Les temps de la concertation

PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Lien vers le site des services de l‘Etat :

https://www.loire-atlantique.gouv.fr/

Pour vous informer :

https://www.georisques.gouv.fr/

Pour nous contacter :

info-ppri@loire-atlantique.gouv.fr

Accueil > Politiques publiques > Risques naturels et technologiques > Prévention des risques naturels > Plans Prévention Risques Naturels Prévisibles > Les plans de Prévention des Risques Inondation en Loire-Atlantique > **Le PPRI du bassin Amont de la Chère**

Les plans de Prévention des Risques Inondation en Loire-Atlantique

- Carte des plans de prévention des risques inondations approuvés en Loire-Atlantique
- Le PPRI de la Loire aval dans l'agglomération nantaise
- Le PPRI de la Loire Amont
- Le PPRI de la Sèvre Nantaise
- Le PPRI du Bassin Aval de la Vilaine
- Le PPRI du Val de la Moine
- **Le PPRI du bassin Amont de la Chère**

Le PPRI du bassin versant amont de La Chère

Mise à jour le 25/03/2022

Cette rubrique sera complétée au fur et à mesure en fonction de l'état d'avancement de la procédure.

Afin d'améliorer la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et le fonctionnement du territoire, un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) a été prescrit* le 28 janvier 2019 sur le bassin versant amont de La Chère. Ce PPRI concerne les communes de Soudan et de Châteaubriant.

** la prescription est la décision administrative qui lance officiellement l'élaboration du PPRI et précise notamment les modalités de concertation et d'association.*

La première étape vise à caractériser l'aléa inondation de référence par phénomène de débordement de cours d'eau.

La seconde étape consiste à élaborer les règlements (graphique et écrit) du PPRi.

Prescription du PPRi du bassin versant amont de la Chère (pièces du dossier)

> Télécharger l'arrêté de prescription - format : PDF - 2,65 Mb

> Télécharger le périmètre d'étude - format : PDF - 5,70 Mb

> Télécharger la décision de l'Autorité environnementale - format : PDF - 0,25 Mb

Prorogation du délai d'approbation du PPRi

L'article R 562-2 du code de l'environnement prévoit que le plan de prévention des risques naturels prévisibles est approuvé dans les trois ans qui suivent l'intervention de l'arrêté prescrivant son élaboration et que ce délai est prorogeable, une fois, dans la limite de dix-huit mois.

Au vu de l'état d'avancement du dossier, le préfet de la Loire-Atlantique a décidé, par arrêté du 24 janvier 2022, de proroger le délai d'approbation du PPRI du bassin versant amont de la Chère.

> Télécharger l'arrêté de prorogation - format : PDF - 0,13 Mb

1) Étude de caractérisation de l'aléa inondation de référence

La démarche d'élaboration du PPRI débute par une étude visant à caractériser l'aléa inondation pour un événement donné : emprises inondables, hauteur d'eau, vitesse d'écoulement et de la montée des eaux…

L'évènement usuellement pris en compte pour la maîtrise de l'urbanisation est le phénomène de débordement* de cours d'eau pour une crue historique au moins centennale ou pour une crue centennale modélisée (une crue centennale peut survenir chaque année avec une probabilité de 1/100ème).

** phénomène différent du ruissellement, principalement en cause lors de l'inondation de 2018*

Cette étude dont l'objectif principal est de fournir les éléments techniques et la cartographie de l'aléa de référence du futur PPRI, pilotée par la DDTM de la Loire-Atlantique, est conduite en association avec les communes de Soudan et Châteaubriant, et la communauté de communes de Châteaubriant-Derval.

D'autres organismes peuvent être associés autant que de besoin à l'élaboration du projet : syndicat de rivière, établissement public…

- Cartes d'aléa :

Retrouvez ici les cartes d'aléa, validées en association avec les collectivités.(pour connaître la zone couverte par chaque carte, il est conseillé de consulter la table d'assemblage) :

> Télécharger la table d'assemblage - format : PDF - 3,71 Mb

> Télécharger la carte n° 1 sur 11 - format : PDF - 0,40 Mb

> Télécharger la carte n°2 sur 11 - format : PDF - 0,45 Mb

Merci de votre attention